

### 3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

#### Action 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Réaménager la gare et ses abords</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>1.1.a. Développer des zones apaisées          1.1.b. Offrir des cheminements piétons de qualité          2.1. Développer un réseau d'itinéraires cyclables communal          3.2. Développer et implanter des services de mobilité à la gare de Leuze          3.3. Rendre les arrêts de bus confortables, sécurisés, et accessibles          7.3.b. Rendre la gare et les (principaux) arrêts de bus accessibles aux PMR          8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Améliorer l'accessibilité multimodale et faciliter l'intermodalité à hauteur de la gare de Leuze-en-Hainaut, en vue de favoriser l'usage des transports en commun</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Région wallonne, Ville de Leuze-en-Hainaut, Infrabel-SNCB, OTW</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>Gare de Leuze-en-Hainaut</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>€€€€€ (&gt; 100.000 €)</p>
<p><b><u>Degré de priorité</u></b></p> <p>Priorité 1</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Wallonne / OTW</li> <li>- Fonds propres Commune</li> <li>- Infrabel/SNCB</li> </ul>
<p><b><u>Période de mise en œuvre</u></b></p> <p>Action à moyen-long terme (5 à 10 ans)</p>	

## 3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

### Action 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords

#### Description concrète de l'action

L'action consiste à réaménager les abords de la gare (qui ne sont pas sur propriété communale) en vue :

- D'améliorer l'accessibilité à pied et à vélo de la gare ;
- D'améliorer le confort d'attente des usagers du train et des bus ;
- De faciliter l'intermodalité train-vélo, train-bus, train-voiture.

#### Accessibilité piétonne et cyclable

L'accès à la gare doit être facilité pour les piétons (et PMR), notamment en :

- Assurant une continuité des cheminements aux abords de celle-ci ;
- Leur offrant des espaces de circulation confortables (largeur, qualité des revêtements). Un élargissement de l'espace devant la gare doit être notamment envisagé ;
- Leur facilitant la traversée de la rue de Seuvoir, en particulier au droit du bâtiment de la gare. Par ailleurs, une nouvelle traversée doit être envisagée à hauteur de la plateforme de la gare des bus et quelque peu en amont de celle-ci (cf. proposition sur esquisse ci-après).

L'accessibilité cyclable, au sens large du terme, doit aussi être améliorée, en particulier l'accès à la zone de stationnement pour vélos qui doit par ailleurs être davantage valorisée (placement d'une signalétique) et peut/doit être développée. Des services spécifiquement destinés aux cyclistes doivent également y être implantés (cf. action 3.2.).

La signalétique indiquant aux cyclistes que l'utilisation du couloir sous-voies ne leur est pas accessible (sur leur engin) doit être revue (et mentionner que les cyclistes y sont les bienvenus à pied).

#### Confort des usagers du train et des bus

Le confort d'attente des usagers du train et des bus doit être amélioré par le développement de zones d'attente couvertes et disposant de places assises (sachant que le bâtiment de la gare n'est accessible qu'une partie limitée du temps). Des services complémentaires peuvent aussi y être développés, et notamment à l'intérieur du bâtiment, de sorte à maintenir la salle d'attente ouverte plus longtemps et permettre aux voyageurs d'attendre leur train/bus à l'intérieur.

En ce qui concerne la gare des bus, cela implique le réaménagement de la plateforme.

#### Intermodalité

Outre le développement de l'offre en stationnement vélo, il s'agit d'améliorer la connexion bus-train :

- Correspondance, notamment avec la futur ligne express si celle-ci est développée ;
- Information, via par exemple la mise en place d'un tableau d'affichage de temps d'attente en temps réel qui pourrait être commun.

Enfin, l'organisation du stationnement doit être revue, tant en ce qui concerne le stationnement de courte durée, que celui de plus longue durée (cf. action 8.1.b.). Le dépose-minute sera à cet égard déplacé afin de libérer de l'espace à proximité immédiate de l'entrée de la gare pour créer une zone d'attente agréable et sécurisée. Celui-ci prendra la forme de quelques places de stationnement de courte durée de part et d'autre du rond-point, de manière à ce que le conducteur puisse les atteindre/quitter aisément. Il est également préconisé de prévoir quelques places pour les taxis (et éventuelles voitures partagées).

## 4. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

### Action 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords

Esquisse (donnée à titre illustrative)

